

Séance publique du 7 avril 2003

Délibération n° 2003-1139

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Marché n° 000 259 F pour l'enlèvement et le transport de déchets vers les usines, stations et ouvrages de la direction de l'eau - Avenant n° 3 de substitution de l'entreprise Ouest service entreprise OSE au bénéfice de l'entreprise SITA MOS SA**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 mars 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 1999-4267 du 8 juillet 1999, a accepté la passation d'un marché après appel d'offres ouvert pour l'enlèvement et le transport de déchets vers les usines, les stations et les ouvrages de la direction de l'eau, avec la société Ouest service entreprise OSE pour l'année 2000 avec possibilité de reconduction pour les années 2001 et 2002.

La société SITA MOS SA en sa qualité d'actionnaire unique de la société Ouest service entreprise OSE a informé la Communauté de la dissolution anticipée sans liquidation de la société Ouest service entreprise OSE à effet du 1er juillet 2002, et a fourni à la Communauté urbaine, par courrier du 24 février 2003, les informations et justificatifs nécessaires à l'élaboration d'un avenant de substitution de l'entreprise Ouest service entreprise OSE au bénéfice de l'entreprise SITA MOS SA comme titulaire du marché.

Au vu des éléments fournis, notamment de l'avis de publication, et de l'extrait du registre du commerce il convient d'établir un avenant de substitution au marché, toutes les autres clauses du marché restant inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 1999-4267 en date du 8 juillet 1999 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Accepte l'avenant n° 3 de substitution au marché n° 000 259 F à souscrire avec la société SITA MOS SA.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit avenant et à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,